Élu·e·s
du groupe
Saint-Herblain
en Commun

Conseil municipal du 3 avril 2023

Intervention de **Vincent OTEKPO**

Délibération 16 : Réalisation d'audit sur les consommations d'eau

Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs

Avec l'augmentation des températures des eaux de surface, la baisse des débits des cours d'eau, la baisse de la recharge des nappes souterraines, la sécheresse, « les ressources en eau sont fortement impactées par le changement climatique » comme le rappelle le préambule de la convention dont il faut autoriser la signature. Cette délibération nous rappelle, si besoin était, que l'eau est une ressource rare et nous le mesurons bien avec les bassines géantes de captation d'eau à Sainte-Soline, questionnées et contestées à juste titre. L'eau doit rester un bien public commun qui ne doit aucunement être privatisé au détriment de la majorité comme le pousse à le faire le gouvernement Macron.

En ce qui concerne la réalisation d'audit sur les consommations d'eau le groupe Saint-Herblain en commun se félicite de cette initiative qui permet aux acteurs publics du territoire de bénéficier d'une mise en réseau mais aussi d'une aide financière pour la réalisation d'audits, pour les travaux et investissements de réduction des consommations d'eau.

Le projet ne concerne que les équipements et sites publics dans une logique d'exemplarité. Il est bien entendu que ce sont tous les équipements qui nécessitent d'être audités.

La convention constitutive de groupement de commandes prévoit que pour la réalisation de l'objet du groupement, chaque membre doit définir son besoin (en volume, et l'identification des sites …. et prendre les délibérations nécessaires.

Le vote de la délibération n'aura de sens que si nous disposons des besoins définis par Saint-Herblain. Sinon, on ne comprend pas en quoi cette délibération concerne notre ville.

Merci pour les précisions que vous apporterez sur les besoins identifiés pour Saint-Herblain.